



## **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MAI 2019 COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 7 mai 2019.

### **Présents**

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe(s'est absenté au cours du point 2019-03-14, est revenu avant le vote du point 2019-03-15), Mme LÉGERON Ghislaine, M. PETORIN, Adjoint au Maire et Mme BONNET Martine, Adjointe spéciale.

Mme MORETTON Annette, M. BERDOLL Charles, M. BIRÉ Michel, M. GARON Bernard, Mme BAUDRY Monique, Mme MÉMETEAU Arielle (a quitté la séance au cours du point 2019-03-17), M. BOUILLAUD Stéphane, Mme TRUDEAU Christelle, M. FILLONNEAU Gino, M. NODET Michel, M. MACORPS Jean-Paul (est arrivé au cours du point 2019-03-06), M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle (a quitté la séance au cours du point 2019-03-12), M. MÉTAY Pierre-André, M. GENG Hubert, et Mme Dominique CHARTIER, Conseillers municipaux.

### **Pouvoirs**

Mme BEZIAT Delphine a donné pouvoir à M. BIRÉ Michel, Mme BOUTIN Marie-Kristine a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel, M. DOMBAL Adrien a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé, M. BRIANCEAU Gilbert a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic, Mme WILLEMOT Isabelle a donné pouvoir à M. FOURAGE Hugues, Mme ROUSSILLON Christelle a donné pouvoir à M. MÉTAY Pierre-André, M. MACORPS Jean-Paul a donné pouvoir à Mme ROUSSILLON Christelle, Mme MÉMETEAU Arielle a donné pouvoir à Mme BAUDRY Monique.

### **Absents**

M. DROUIN Thierry,

### **Secrétaire**

M. FOURAGE Hugues.

**Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.

**Concernant la constitution et la coordination d'un groupement de commandes prévention sécurité :**

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande Prévention-Sécurité à bons de commande comportant trois lots et d'une durée de quatre ans à intervenir entre la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune de Fontenay-le-Comte et plusieurs

communes membres de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;  
**-DESIGNE** la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée coordonnateur du marché ; **-DESIGNE** la commission d'appels d'offres de la Communauté de communes pour l'analyse des offres des soumissionnaires, ainsi que pour l'attribution des lots du marché. Pour mémoire, les membres de la CAO de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
M. BIRE Michel	M. BOUILLAUD Stéphane
Mme FROMAGET M.-Thérèse	M. RIVIERE Francis
M. MACORPS Jean-Paul	M. HERAUD Michel
M. REMAUD Alain	M. BARBIER André
M. ROUX Jean-Pierre	M. PAGEAUD Lionel

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférent.

Concernant le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du Pôle d'Echanges Multi-Usages :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion du Pôle d'Echanges Multi Usages de Fontenay-le-Comte annexé ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation et à la gestion du Pôle d'Echanges Multi Usages de Fontenay-le-Comte.

Concernant la cession d'une cour non cadastrée sise rue des Maisonnettes aux conjoints Poirier:

- **APPROUVE** la cession de la cour non cadastrée sise rue des Maisonnettes enclavée entre les parcelles cadastrées section AC n°55 et 57, formant un délaissé de voirie, d'une superficie de 42 m<sup>2</sup>, au profit des ayants droits de Gérard POIRIER, au prix de 420 € net vendeur, conformément au plan joint ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte notarié à venir, les frais inhérents étant à la charge de l'acquéreur.

Concernant l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications téléphoniques à très haut débit en fibre optique :

- **AUTORISE** Vendée Numérique à implanter à ses frais un réseau de fibre optique sur la résidence Joseph-Vennat – 10 rue du Château féodal.

*L'équipement sera composé d'un boîtier en bas d'immeuble dénommé « point de raccordement immeuble », des points de branchement en étage et des raccordements en fibres optiques en utilisant les gaines et passages existants. L'implantation de ce réseau interne sera réalisée selon les normes en vigueur et en application des règles de l'art ;*

*Le réseau de fibre optique créé appartiendra à Vendée Numérique et sera mutualisable avec les autres opérateurs de service de très haut débit FTTH qui en feront la demande ;*

*Cette installation sera réalisée, après information des résidents par affichette, dans un délai de six mois après la date de mise à disposition de l'opérateur d'immeuble des infrastructures d'accueil conformément à l'article L.33-6 du Code des postes et communications électroniques (CPCE) ;*

*Le raccordement reliant le point de branchement au dispositif de terminaison installé à l'intérieur de chaque logement ou local à usage professionnel, dit raccordement client, sera réalisé ultérieurement pour répondre à la demande d'un occupant ou à la demande d'un opérateur tiers au titre de l'article L.34-8-3 du CPCE, dans un délai convenu, sous réserve d'aléa opérationnel ;*

- AUTORISE** Vendée Numérique à implanter à ses frais un réseau de fibre optique sur d'autres immeubles communaux en fonction de la progression du déploiement de la fibre optique, présentant des caractéristiques similaires ; **-APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec Vendée numérique ; **-AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec Vendée numérique.

Concernant une subvention d'équipement pour le renouvellement et l'extension du programme de containers enterrés :

- **ACTE** l'installation de containers enterrés rue A. Bujard ; -**APPROUVE** la convention de subvention d'équipement avec le Sycodem ; -**APPROUVE** la participation au financement de cette opération d'un montant de 5 200 €, correspondant au génie civil hors finition ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Fontenay-le-Comte et le Sycodem.

Concernant le bilan des opérations foncières et immobilières pour l'année 2018 :

- **PREND ACTE** du bilan des opérations foncières et immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2018 ; -**DIT** que le présent bilan sera annexé au compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018.

Concernant la création d'un poste permanent de responsable des média sociaux :

- **CREE** un emploi permanent d'attaché territorial pour assurer les missions de responsable des média sociaux ; -**AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent non-titulaire de droit public à temps complet pour la période concernée et à signer le contrat de travail à intervenir, avec une rémunération calculée par référence à un indice brut de l'échelle indiciaire du grade d'attaché, avec primes et indemnités.

Concernant la modification du tableau des effectifs :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs :

*Au 1<sup>er</sup> juin 2019 :*

Désignation des emplois	Création	Suppression
<b>Catégorie C</b>		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe - TC	1	
Agent de maîtrise principal		1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

*Au 1<sup>er</sup> juillet 2019 :*

Désignation des emplois	Création	Suppression
<b>Catégorie B</b>		
Educateur territorial des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe – TC	1	
Educateur territorial des APS principal 2 <sup>ème</sup> classe – TC		1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents sous réserve, pour les avancements de grade, de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Concernant la mission d'inspection en santé et sécurité au travail :

- **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée la réalisation de la mission d'inspection en santé et sécurité du travail, via une convention financée par la cotisation additionnelle ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Centre de Gestion et tous documents relatifs à la prestation d'inspection et de contrôle assurée par le Centre de Gestion.

Concernant la souscription à l'augmentation de capital de la société d'économie mixte Oryon :

- **DECIDE** de souscrire à l'augmentation de capital de la SEM ORYON à hauteur de 13 720 euros, correspondant à 140 actions de 98 euros chacune ; -**DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Concernant l'attribution d'une subvention à l'association Agropolis, groupe les Etablières :

- **ATTRIBUE** une subvention d'investissement à l'association AGROPOLIS, au titre de l'année 2019, d'un montant de 25 000 € ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs qui définit les engagements des parties et les modalités de versement de la subvention.

Concernant le contrat de ville 2015-2020 :

- **ADOpte** le programme des actions 2019 et le plan de financement sur le tableau annexé à la présente ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'annexe financière avenant n°5 du contrat de ville avec les différents partenaires.

Concernant le compte de gestion pour l'exercice 2018 :

- **FIXE** les résultats de l'exercice 2018 ; -**ARRETE** le solde des valeurs inactives à la clôture de l'exercice 2018 ; -**DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits non reportés annulés ; -**APPROUVE** le compte de gestion 2018 présenté par le Trésorier municipal.

Concernant le compte administratif pour l'exercice 2018 :

- **DESIGNE** à main levée M. Ludovic HOCBON président de séance pour ce point ; -**APPROUVE** les résultats de l'exercice 2018 suivants :

**BUDGET PRINCIPAL**

Investissement	-407 025,58 €
Fonctionnement	<u>1 188 786,98 €</u>
Global	781 761,40 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Investissement	738 360,45 €
Fonctionnement	<u>832 942,19 €</u>
Global	1 571 309,64 €

**EXCEDENT GLOBAL**

**2 353 071,04 €**

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2018 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

**BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT**

Dépenses	2 134 289,06 €
Recettes	<u>529 670,98 €</u>
Solde déficitaire	- 1 604 618,08 €

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT**

Dépenses	518 979,44 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde déficitaire	- 518 979,44 €

Concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 :

- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget principal comme suit :
  - .. **Section d'investissement**
  - .. Compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé 1 188 786,98 €
  - .. Compte 001 – déficit 407 025,58 €
- **AFFECTE** le résultat 2018 du budget annexe comme suit :
  - .. **Section d'investissement**
  - .. Compte 001 – reprise de l'excédent 832 949,19 €
  - .. **Section d'exploitation**
  - .. Compte 002 – reprise de l'excédent 738 360,45 €

Concernant le budget pour l'exercice 2019 :

- **VOTE** par chapitre le budget supplémentaire du budget principal 2019, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :
  - .. Section d'investissement 3 374 381,64 €
  - .. Section de fonctionnement 464 480,00 €.
- **VOTE** par chapitre le budget supplémentaire du budget annexe 2019, équilibré en recettes et en dépenses, arrêté aux sommes suivantes :
  - Section d'investissement : 521 350,44 €
  - Section d'exploitation : 740 731,45 €.

Concernant l'attribution de subventions en secteur sauvegardé :

- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivant le tableau joint :

Adresse de l'immeuble	Nature des Travaux	Montant des travaux subventionnables	Subvention accordée
112 rue des Loges	Couverture + menuiseries	13 327.65 €	2 000 €
41 rue Tiraqueau	Toiture + porte entrée+zinguerie	18 439.81 €	2 000 €

Concernant l'annulation d'un titre :

- **ACCORDE** une annulation totale des pénalités d'un montant de 84 € à Mme LEFFRAY conformément au titre n°2110 de 2017 ; -**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette annulation du titre.

Concernant l'adhésion au dispositif « Ma Boutique à l'essai » :

- **APPROUVE** la charte tripartite fixant les modalités d'adhésion au concept « Ma Boutique à l'Essai » ; -**AUTORISE** M. le Maire à signer la charte tripartite avec la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée et la Fédération des Boutiques à l'Essai.

Concernant un vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé :

- **SOUHAITE** affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé ; -**DEMANDE** donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :
  1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
  2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
  3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte,  
pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.



**Le Maire,**

  
**Jean-Michel LALÈRE**

Affiché du : 17 mai 2019  
au